



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Soisies
 Le Bâthle, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Manthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherins, Queige, Ragnaux, Sainte-Hélène-sur-Isère
 Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venlhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Ressources Humaines - Comité des œuvres sociales Intercommunal (COSI) -
Versement de la subvention 2026**

Rapporteur : Christian EXCOFFON

Le COSI a pour objet de favoriser, développer et promouvoir, dans un esprit de solidarité, la conception, la gestion et la mise en place d'œuvres sociales à destination de ses adhérents.

L'association développe les actions et les activités dans un champ d'interventions artistique, culturel, éducatif, sportif et social.

Depuis 2018, le COSI est adhérent du CNAS, ainsi les adhérents au COSI bénéficient des prestations du CNAS à savoir un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il évolue chaque année afin de répondre aux besoins et aux attentes.

Par délibération n°08 du 15 avril 2025, le Conseil d'administration approuvait la signature de la convention d'objectifs avec le COSI pour les années 2025-2027.

Cette convention prévoit que chaque année soit soumise à l'approbation du Conseil d'administration le versement d'une subvention afin d'accompagner l'association pour mener à bien ses actions.

Pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2025, a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 108 170 €.

Pour l'année 2026, l'association sollicite une subvention de 109 694 €. Cette participation sera refacturée proportionnellement sur les différents budgets annexes.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve l'attribution d'une subvention pour l'année 2026 au COSI de 109 694 € ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

